

**EXTRAIT du PROCES VERBAL**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du 29 mars 2016**

<p><i>Nbre Conseillers en exercice = 19</i> <i>Nbre Conseillers présents = 18</i> <i>Nbre Conseillers votants = 19</i></p> <p style="text-align: center;"><b>OBJET</b></p> <p><b>Vote du Budget Primitif de l'exercice 2016</b></p> <p><i>délibération n° 7</i></p>	<p>L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du vingt-deux mars, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p>Etai<sup>ent</sup> présents : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, PETRONIO, WASSIAMA, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, M. CORDIER, Mme FERRY, M. GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p>Etait excusée : Mme PREVOST, conseillère municipale</p> <p>A donné pouvoir : Mme PREVOST à M. MOUGEL</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme COCHET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance..</p>
---	---

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2016.

La commission des Finances élargie du 21 mars 2016 ayant donné à l'unanimité un avis favorable,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après délibération, le Conseil Municipal,**

- vote à la majorité (Votes contre de M. CORDIER, Mme FERRY et M. GUILMIN), articles par articles, les dépenses de la section d'investissement qui s'élèvent à la somme de 5 025 927,26 € ;
- vote à la majorité (Votes contre de M. CORDIER, Mme FERRY et M. GUILMIN), articles par articles, les recettes de la section d'investissement qui s'élèvent à la somme de 5 025 927,26 €. La section d'investissement est donc ainsi équilibrée par un montant de 5 025 927,26 €.
- vote à la majorité (Votes contre de M. CORDIER, Mme FERRY – Abstention de M. GUILMIN), chapitres par chapitres, les dépenses de la section de fonctionnement, qui s'élèvent à la somme de 2 030 632,50 €.
- vote à la majorité (Votes contre de M. CORDIER, Mme FERRY – Abstention de M. GUILMIN), chapitres par chapitres, les recettes de la section de fonctionnement qui s'élèvent à la somme de 2 030 632,50 €. La section de fonctionnement est donc ainsi équilibrée par un montant de 2 030 632,50 €.

**Le budget primitif 2016 est ainsi équilibré à la somme de 7 056 559,76 €, en dépenses et en recettes pour les deux sections.**

Le Maire,



**Daniel MAGRON**

certifié que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 22 mars 2016

Le Maire,



**Daniel MAGRON**

